



## COMPTE-RENDU DE LA CAPD du 27 mars 2014

L'administration a avancé la date des nominations seconde phase en raccourcissant toutes les opérations du mouvement. Nous n'aurons connaissance du calendrier précis que demain mais la saisie des vœux débutera le 14 avril !

Un groupe de travail est convoqué mercredi 2 avril pour examiner la circulaire du mouvement.

### POINTS A L'ORDRE DU JOUR DE LA CAPD

#### Accès au corps professor des écoles

6 candidatures recevables ont été présentées à la CAPD pour 6 postes attribués par le ministère. 2 candidatures sont arrivées hors délais.

Il reste 50 instituteurs sur le département.

#### Départ CAPA-SH

Option C : pas de candidatures

Option D : 5 départs pour 7 candidatures.  
2 personnes sont sur liste complémentaire.

Option F : 1 départ pour 3 candidatures.  
1 personne est sur la liste complémentaire.

Le SNUipp-FSU a revendiqué une augmentation des départs en stage ainsi que des départs dans les options E et G.

#### Mouvement sur les postes E RASED

Nous avons demandé la mise en place d'une priorité pour les personnels actuellement sur un poste E sans option afin qu'ils puissent conserver leur poste si aucun titulaire de l'option E ou d'une autre option ne le demande lors du mouvement.

L'administration nous donnera une réponse définitive lors du groupe de travail du 2 avril. Cela permettrait la stabilité des réseaux et la reconnaissance des collègues qui se forment seuls et qui attendent souvent de pouvoir partir en formation pour obtenir leur poste à titre définitif.

## **Barème mouvement**

<b>Proposition de l'administration</b>	<b>Propositions du SNUipp-FSU</b>
<p><b>Points ZEP</b> Ils n'apparaissent pas dans le document.</p>	<p>Suite à notre courrier du 21 mars au DASEN à ce sujet, le SNUipp a défendu à nouveau avec force cette bonification de barème pour les collègues qui sont engagés en Education Prioritaire comme ceux bénéficiant des points zone violence. Ces points sont une reconnaissance de cet engagement et peuvent permettre au bout d'un certain temps de sortir de l'EP.</p> <p>Refusant leur suppression, nous avons même demandé leur attribution pour tous les collègues, qu'ils soient affectés à titre définitif ou provisoire.</p> <p>L'administration a annoncé qu'il était possible d'automatiser leur attribution pour les titres définitifs mais a émis des réserves concernant les titres provisoires.</p> <p>Nous avons maintenu notre demande ; Une réponse définitive sera donnée lors du GT du 2 avril.</p>
<p><b>Handicap</b> - 500 points avec RQTH en cours. La preuve de dépôt ne sera plus acceptée</p>	<p>Le SNUipp-FSU a soutenu la prise en compte de la preuve de dépôt d'un dossier RQTH comme les années précédentes..</p>
<p><b>Zone Violence</b> -45 points pour tous les agents affectés et en service continu et effectifs depuis 5 ans dans une école relavant du Plan Violence</p>	<p>Le SNUipp a demandé l'extension de cette bonification aux TR rattachés à ces établissements, comme le prévoit la note de service mobilité, valable également pour les mouvements inter-départementaux.</p>

<p>Les enseignants en services fractionnés et effectif d'au moins 50% en bénéficient.</p>	
<p><b><u>Carte scolaire</u></b></p> <p>-1000 points pour un poste de même nature dans l'école ou de même option sur la circonscription (pour TR et ASH)</p> <p>-700 points sur un poste de même nature ou de nature différente sur tout le département</p>	<p>Le SNUipp-FSU a demandé à ce que la bonification de 700 points ne s'étende pas à tous les postes du département. La notion de bonification de carte scolaire doit rester locale.</p> <p>Nous avons soutenu la proposition de pouvoir entrer des vœux personnels avec un barème non bonifié avant le vœu bonifié de l'école actuelle. Cela permet aux personnes qui souhaitaient participer au mouvement de pouvoir le faire sans avoir la contrainte de mettre leur école en premier. La bonification ne débuterait qu'à partir du vœu de leur école actuelle.</p>
<p>Pour la suppression d'une classe entraînant <b>la perte d'un poste de décharge totale de direction</b>, l'adjoint et l'enseignant sur la décharge sont en concurrence, la priorité est donné à l'adjoint.</p>	<p>Le SNUipp-FSU a demandé que la priorité soit donnée au collègue titulaire ayant le plus d'ancienneté dans l'école (les affectations à titre provisoire ne compteront pas).</p>
<p><b><u>Réintégrations</u></b> : même proposition de points que pour la carte scolaire à partir de l'école où les collègues étaient titulaires.</p>	
<p>Cela concerterait les collègues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-en CLD qui perdent donc le bénéfice de leur poste à titre définitif suite à leur demande de congé.</li> <li>-en poste adapté</li> <li>-en stage en vue d'une titularisation dans un autre corps</li> <li>-en décharge syndicale totale</li> <li>-en cas d'échec au DEPS ou au CAPASH</li> </ul>	<p>Le SNUipp-FSU a réitéré sa demande de garder durant un an les postes des collègues en CLD et en postes adaptés.</p>

<b>Ancienneté de service</b> au 31/08/2014 1 point par an et 1/360 <sup>ème</sup> point par jour	
<b>Points direction</b> 1 point par an dans la limite de 5 points pour exercice ininterrompu sur un poste de direction ou de chargé d'école, à titre provisoire ou définitif. Uniquement sur les vœux de direction	
<b>PEIMF</b> 5 points par année d'exercice Uniquement sur les vœux de PEIMF	
<b>ASH</b> <b>-départs en stage</b> Liste principale : 150 points Liste complémentaire : 100 points Candidat libre : 50 points  <b>-retour des stagiaires CAPASH</b> 900 points sur le poste spécialisé occupé	-Le SNUipp a demandé une priorité pour les collègues à titre provisoire sur poste E, uniquement sur leur poste et dans le cas où aucun titulaire du CAPSH option E ou d'une autre option n'ait demandé le poste. Cela permettra d'assurer la stabilité du réseau et reconnaîtra le travail personnel du collègue qui se forme de façon personnelle et attend bien souvent de pouvoir partir en stage. L'administration doit nous donner sa réponse le 2 avril lors du groupe de travail.
<b>Points enfants</b> 0.5 point par enfant, plafonné à 2 points.	
<b>Postes à profil</b> Ils pourront être demandés dans SIAM pour permettre aux collègues de prioriser leurs demandes entre les postes à profil et leurs autres vœux.	Attention, cela ne dispense pas de répondre à l'appel à candidature ! Les entretiens devraient avoir lieu avant la saisie de vœux.

## Questions diverses :

Le SNUipp-FSU avait adressé de nombreuses questions diverses à l'administration pour obtenir des réponses claires à ses interpellations écrites restées sans réponses.

### En ce qui concerne le mouvement :

-Quelle réponse sera faite aux maîtres supplémentaires obtenant un poste au mouvement et souhaitant quitter leur affectation provisoire en tant que Maître surnuméraire.

L'administration a évoqué un engagement moral de 2 ans pris oralement par les collègues lors des entretiens. Admettant qu'il n'y avait aucun engagement contractuel écrit. Il sera possible de participer au mouvement et en cas d'obtention d'un poste à titre définitif, le bénéfice en sera gardé par le collègue même s'il continue sa mission de maître supplémentaire jusqu'à la fin des 2 ans.

#### En ce qui concerne les stagiaires 2014-2015 :

-Quels supports et formats de postes seront proposés aux C2 actuels qui obtiendront le concours, quel temps de formation leur sera proposé ?

Les 57 C2, s'ils obtiennent le concours, seront sur postes réservés, sans formation annoncée. Une réflexion sur la mise en place d'un accompagnement est en cours à la Direction Académique.

L'administration s'est engagée à faire tourner la liste des postes réservés au maximum et à ne pas réserver un poste dans une école plus de 3 ans.

-Quels supports ou formats de postes pour les lauréats du concours 2014 rénové, sous quel format le mi-temps de formation leur sera-t-il proposé?

Les 63 lauréats seront à mi-temps en formation et à mi-temps en classe, non pas sur poste réservés mais sur les décharges de direction à mi-temps, et sur des temps partiels à 50% pour compléter la liste. L'administration dit vouloir être attentive à ne pas envoyer les stagiaires dans des zones difficiles.

#### En ce qui concerne le remplacement :

-Nous avons demandé un bilan des non-remplacements par mois et par circonscription.

L'administration n'y voit pas d'inconvénient, nous l'attendons.

-Nous avons fait remonter des dysfonctionnements au niveau de l'utilisation des Brigades de formation continue lorsqu'ils ne complètent pas les stagiaires. En effet, ils peuvent ne pas être appelés alors que des non -remplacements sont constatés.

La DVRH nous a assuré que les gestionnaires des brigades répondaient toujours lorsque les secrétaires de circonscription demandaient des remplaçants. Nous veillerons à vérifier cette information.

#### En ce qui concerne la formation :

-A quelle date les indemnités des MAT seront-elles versées?

En avril après vérification du service fait par l'administration.

-M@gistère sera-t-il mis en place cette année ?

Oui, d'ici la fin du mois sur un module pour découvrir l'utilisation de M@gistère.

Puis après les vacances, 2 autres modules seront proposés aux enseignants : un sur les mathématiques et un sur la maternelle. L'offre sera beaucoup plus vaste à la rentrée 2014.

#### En ce qui concerne les inéats / exéats :

- Quelle sera la procédure et le calendrier des opérations ?

La procédure sera la même que l'année dernière. La note de la DVRH est à la signature du DASEN et devrait sortir dans les prochains jours.

**En ce qui concerne l'accompagnement scolaire par des mamans voilées :**

- Certains IEN ont demandé aux écoles de refuser la participation des mamans voilées lors des accompagnements scolaires. Nous avons demandé sur quel texte de loi s'appuie cette décision et si la position du Directeur Académique a changé depuis notre dernière intervention.

Nous encourageons les écoles intéressées par ces questions à nous contacter directement : 04 90 80 00 01.

**En ce qui concerne les temps partiels**

Nous souhaiterions une réponse plus complète que la circulaire concernant la mise en place des temps partiels (courrier du 13 mars).

- Nous demandons toujours que les TR et les brigades de formation puissent en bénéficier au niveau hebdomadaire.
- Nous demandons l'assurance que les directeurs à quart de décharge soient bien déchargés un mercredi sur 4 en plus de leur jour hebdomadaire.

L'administration n'a apporté aucune réponse en séance. Nous renouvelerons ces demandes.

**Nous avons interpellé la DVRH la semaine dernière au sujet de la note Temps Partiels**

**Clarifications obtenues concernant les temps partiels à 75% :**

- La quotité sera calculée au prorata du temps de travail hebdomadaire (différents selon les collègues par rapport aux horaires de leurs écoles et au jour travaillé pour les horaires asymétriques).
- Pour les collègues qui ne travailleront pas une journée à 4h30 de classe, la quotité sera de 81%.

Le SNUipp a signalé que cela ne permettrait pas de toucher le complément de libre choix d'activité (limité à 80% de temps de travail).

L'administration s'est engagée à décharger ces collègues de classe plusieurs journées ou demi-journées pour tomber à une quotité inférieure ou égale à 80% afin de leur permettre de toucher le complément de la CAF.